

LA POLLUTION ET LES SOLUTIONS D'ELIMINATION DES DECHETS ANGOUMOISINS ?

Malgré l'intérêt de la méthanisation actuellement, une zone de plus en plus urbanisée doit-elle subir les inconvénients multiples de cette création qui n'a pas encore fait suffisamment ses preuves ?

La Charente, département rural, possède des espaces plus favorables à l'ouverture de ce type de traitement des déchets dont les odeurs ne sont pas encore très contrôlables, méthane répandu dans l'atmosphère, ainsi que les autres risques, lessivage par pluies orageuses, parc non étanche...(voir déjà les conséquences de **Valoparc** en Cognçais). En voulant régler des problèmes de traitements de matières organiques... il ne faut pas ajouter des situations de nuisances irréversibles sur les populations voisines et ruiner le développement de l'agglomération vers l'ouest.

INTERET DE LA ZONE EURATLANTIC

Une zone industrielle, située dans l'ouest de l'agglomération, d'une superficie de 50 ha, à moitié occupée, par de petites unités, ne doit pas recevoir n'importe quelle implantation même si la desserte routière et autres aménagements (conduite de gaz) apparaissent favorables au premier abord, il faut être conscient. Il ne faut pas vouloir l'exploiter à tout prix.

SITE DE L'IMPLANTATION DU CENTRE DE METHANISATION

Le lieu de l'implantation se situe à 95 m d'altitude, point le plus élevé des communes de Fléac et de Saint-Yrieix. De part et d'autre, les altitudes diminuent rapidement, le bourg de Fléac est à 65 m, la mairie de Saint-Yrieix à 63 m. La vallée de la Charente à moins de 0,5 kilomètre au nord est à 32 m, au sud à 30 m au pied du bourg de Fléac . De ce point culminant partent des combes ; la Combe du Maine à l'est commence à moins de 100 m du site, relativement profonde, gagne la Charente à Thouérat. Une autre combe par l'ouest commence sur le versant ouest de la zone euratlantic passe par La Vallade, contourne toutes les cités du centre de la commune et le bourg pour descendre à la Charente par La Martine. La culmination est un centre de dispersion des eaux pluviales et de ruissellement, alimentant de petits ruisseaux intermittents, de futurs égouts à ciel ouvert. Les gaz pourront descendre vers la vallée de la Charente au nord et au sud au dessous du bourg de Fléac. Toute la plaine alluviale sera impactée.

Elle constitue également un lieu bien exposé aux pluies venant de l'ouest, toujours plus abondantes sur ce site que sur les autres parties des communes situées à des altitudes plus basses (observations réalisées par des riverains du secteur). Les vents soufflent de l'ouest, du sud-ouest et du nord-ouest, les deux tiers de l'année et du nord-est en mars- avril et décembre. Ces vents vont rabattre toutes les

nuisances sur les zones habitées de Saint-Yrieix, peu de personnes en ont conscience. Le TGV fournit déjà de bonnes informations sur les conséquences des vents d'ouest pour la propagation du bruit sur la commune de Fléac.

Les fortes pluies orageuses de sud-ouest d'avril à septembre s'abattent plus durement sur les zones surélevées-condensation-. Il faut rappeler que la trajectoire habituelle des violents orages de Sud-Ouest passe principalement entre Angoulême et Saintes. **Les banlieusards se souviennent du terrible orage du 27 juillet 1999. A partir de 17 h, la formation orageuse s'abat sur les communes de La Couronne, Fléac, St-Yrieix et Vindelle** détruisant sur une bande de 2 km de large, les serres, les cultures maraîchères et le vignoble ; les grêlons de 300 g, 60 mm de pluies, des vents de 160 km/h ont éprouvé les installations agricoles et industrielles. **Les bâches des méthaniseurs et digesteurs auraient-elles résisté ?** Les eaux pluviales et le ruissellement gagnent les combes périphériques et se dirigent vers la Charente. Les vents sont chargés en plus de mai à août de la pollution atmosphérique des vignobles de St-Saturnin, d'Asnières, de Hiersac. La Dreal avec le GrandAngoulême en a fait les mesures en 2016-2017 et la charge des masses d'air de basses altitudes ne diminue que de 50 % au centre-ville d'Angoulême. En Angoumois, la pollution atmosphérique est loin d'être absente !

L'usine d'une capacité de 30 000 t/an au départ, **sera implantée sur des terrains d'abord calcaires donc perméables**, sensibles aux infiltrations, puis imperméables en aval sur les combes avec le Cénomaniens. L'étanchéité des installations se détériore avec le temps, 80 % des méthaniseurs ne sont pas étanches d'après les expériences allemandes. Des fuites par les bâches et les couvercles existent, le **méthane est 20 fois plus toxique que le gaz carbonique**, (voir les plages bretonnes), les débordements par pluies torrentielles sont prévisibles, l'arrêt du développement des bactéries n'est pas garanti. Actuellement, l'Allemagne est très affectée par les produits toxiques de ce type d'installation.

Le site est ainsi candidat naturel à une forte pollution que les populations auront tout loisir d'apprécier. Faut-il en arriver là ?

L'IMPACT SUR LE PEUPLEMENT

Fléac et St-Yrieix appartiennent à la partie ouest du GrandAngoulême : une zone de plus en plus urbanisée.

-Dans le premier cercle d'un kilomètre :

-sur la commune de Fléac se trouvent les villages de Villesèche, de Chez le Comte, la Vallade, la Gounerie, le Grand Maine, la Voûte...Les constructions augmentent rapidement, toutes les constructions ne sont pas achevées, **le peuplement approche les 1000 habitants**. On peut ajouter les **350 salariés qui travaillent sur la zone euratlantique et les 50 personnes de l'aire d'accueil des gens du voyage**.

-*Sur la commune de St-Yrieix*, sont concernées, les constructions de la route de St-Jean d'Angély, du Poteau, la totalité de St-Yrieix Vénat... un espace en pleine expansion démographique soit près de 1000 habitants.

Dans ce premier cercle vivent près de 2500 habitants, surtout des générations jeunes avec des enfants.

-**Avec le cercle de 2 km**, à Fléac, on ajoute le poste électrique, Brénat, les Mornats, Bois Renaud (de nouveaux lotissements) les Poignards, la Combe Jaillou, la Vergne, Ste-Barbe, le Petit Touérat soit 1 000 habitants en plus.

Sur St-Yrieix : les quartiers des Rochettes, les Rosiers, Puygardin-Touérat, la Combe Garnier, les Brauds, les Augerauds, la Pouyade et son lycée hôtelier...soit 1 500 habitants en plus.

Au total, en additionnant le premier cercle et le second cercle, à 2 km, nous avons plus de **5 000 personnes**, des ménages jeunes avec des enfants.

-A 3 km, la densité du peuplement devient encore plus importante :

-Sur Fléac, le bourg et les écoles se trouvent incorporées ans le cercle dont 330 enfants, les Plantes et le château d'eau, la maison de retraite, les terrains de sports, plus le Lugeat, Touérat...soit 1 200 habitants.

-Sur St-Yrieix : la totalité du nouveau centre-bourg, l'Epineuil, les Planes et les groupes scolaires, plus de 600 enfants, Bardines, la mairie, le Mas, les Rochers, les Mesniers... 5 000 habitants...

Sur Balzac : Les Chabots, les Régniers, la Chapelle...200 habitants.

De plus, les nuages toxiques sont soumis aux vents d'ouest et d'est.

Au total, à seulement 3 km se trouvent impactés 13 000 habitants dont un millier d'enfants, avec les groupes scolaires de Fléac et de St-Yrieix, des maisons de retraite sont aussi concernées...soit une densité **de 418 hab/km²**. 4 fois la densité moyenne nationale.

Au delà de 3 km, nous trouvons tout l'ouest de l'agglomération avec une partie de la commune d'Angoulême, les communes de Linars, St-Saturnin, Asnières, Vindelle, Balzac...

Des solutions de remplacement existent pour de telles installations dans le département, sur des terrains imperméables, des **sites peu habités**, beaucoup plus favorables à des ensembles de traitement de déchets. Pour convaincre les citoyens à l'écologie, il ne faut pas risquer de telles maladresses. Fléac a déjà largement donné avec la station d'épuration qui traite la moitié des effluents du GrandAngoulême.

Dans le Sud-Charentes, s'étendent des espaces aux terrains imperméables, très favorables riches en matières végétales et disposant de vastes surfaces d'épandages : un moyen de limiter les transports de centaines de camions. Pour les épandages des résidus, 25 000 t/an, les exploitations agricoles sont plus nombreuses pour les recevoir qu'à Fléac et Saint-Yrieix,

même dans un rayon de 20 km. (il faut exclure le vignoble de l'appellation cognac qui ne tolère pas les épandages industriels sur des sols fragiles et uniques au monde, voir la traçabilité du produit).

On vient **d'interdire une telle installation à Poullignac**, commune de 79 habitants et **moins de 10 habitants/km²**, la banlieue d'Angoulême très peuplée présente de meilleures conditions d'implantation ? **Qui peut utiliser une telle argumentation ?** On n'a pas le droit à de telles erreurs même pour des objectifs dit « environnementaux » et d'urgence de traitements des déchets urbains angoumoisins !

Les 6 médecins de Fléac et de Saint-Yrieix et les autres professions médicales sont opposés à l'implantation de l'unité de méthanisation ; leur avis est sans valeur ?

***Professeur agrégé de l'Université en Géographie, Docteur en géographie historique et Docteur d'État en Géographie et Aménagement, ses thèses sont intitulées *Les transformations de l'agriculture des Deux-Sèvres aux XIXe et XXe siècles* (Bordeaux, 1978) et *Évolution de l'agriculture charentaise : atouts, mutations et dépendances* (BordeauxIII,2004.)**

Chargé de cours à l'Université de Poitiers de 1986 à 1994, il est ensuite professeur de géographie au lycée Guez-de-Balzac d'Angoulême en classes préparatoires aux grandes écoles de 1992 à 2005. CPGE. Fontenay-Saint-Cloud, Lyon.

Président du GREH (Groupe d'Études et de Recherches Historiques de la Charente saintongeaise à Segonzac, fondé en 1978), il est l'auteur de nombreuses contributions dans les Annales du GREH qui font de lui un éminent géographe de la région.